



Écully, le 30 juin 2026

Clôture de l'offre au public d'obligations 2033-2 de la SCIC (prospectus n°26-155)

La société coopérative d'intérêt collectif SCIC LES 3 COLONNES du maintien au domicile (la « **SCIC** »), spécialisée dans l'accompagnement des personnes âgées vulnérables au moyen du viager solidaire, **a clôturé le 26 juin 2026 la période de souscription de son offre au public d'obligations 2033-2 ouverte le 22 mai 2026** sur la base d'un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers le 21 mai 2026 sous le numéro 26-155.

Cette offre, qui portait sur un **montant maximum de 10 000 000 euros** correspondant à 20 000 obligations 2033-2 d'une valeur nominale unitaire de 500 euros, **a été intégralement souscrite**.

Le règlement-livraison et l'émission des obligations 2033-2 sont intervenus le 30 juin 2026.

Les souscripteurs sont informés par courrier électronique, à l'adresse communiquée lors de la souscription, de la validation de leur souscription et de l'émission des obligations 2033-2 correspondantes.

Le résultat de l'offre susvisée est conforme au plan de développement de la SCIC, qui se poursuit avec le projet d'ouverture d'une offre au public de parts sociales pour un montant maximum de 40 000 000 € correspondant à 800 000 parts sociales d'une valeur nominale de 50 euros chacune.

Le prospectus afférent à ce projet d'offre sera prochainement soumis à l'approbation de l'AMF.

À propos de la SCIC :

La SCIC Les 3 Colonnes du maintien au domicile accompagne les personnes âgées dans le maintien et le soutien au domicile. Fondée en 2013, la SCIC propose un dispositif de viager solidaire qui permet à ses bénéficiaires de continuer à vivre dans leur domicile tout en bénéficiant de moyens financiers, sociaux et administratifs destinés à favoriser leur bien-vieillir.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : JOUSSELIN Aurore
Responsable de la communication
aurore@3colonnes.org
04 78 47 70 15